

<https://enseignants.se-unsa.org/Covid-19-le-ministere-continue-avec-les-decisions-surprises>



Covid-19 : le ministère continue avec les décisions surprises

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 21 septembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Suite aux annonces surprises du ministre des Solidarités et de la Santé jeudi 17 septembre, le ministère de l'Éducation nationale a mis à jour, sans plus d'explications, la Faq et les fiches pratiques le dimanche 20 septembre. Cette méthode continue de nourrir les inquiétudes et mettre en difficultés les personnels qui doivent pourtant répondre aux familles.

Désormais la procédure *cas confirmé* est à activer seulement lorsqu'il y a trois cas avérés parmi les élèves d'une même classe à l'école maternelle et élémentaire. Dans les médias, les ministres justifient leurs décisions par l'avis du Haut conseil de la santé publique qui relève une faible contagiosité des enfants entre eux ou en direction des adultes.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, ces modifications de procédures communiquées tardivement un dimanche soir auraient dû l'être à l'ensemble des personnels concernés, assorties des avis scientifiques ayant présidé à ces nouvelles décisions.

Le SE-Unsa dénonce à nouveau cette méthode des annonces surprises qui mettent en difficultés les personnels face aux familles alors que tout le monde s'inquiète de la circulation de plus en plus active du virus.

Si nous partageons l'objectif de limitation du nombre de fermetures de classes, celui-ci ne doit pas être poursuivi au détriment de la sécurité sanitaire de chacun.

Pour le SE-Unsa, un suivi attentif de l'évolution de la situation sanitaire dans les écoles suite à ces nouvelles dispositions est impératif.

De plus, la demande d'expertise concernant les masques des personnels, déposée par le SE-Unsa en CHSCT, est renforcée.